

FORMATION MODULE COMPLÉMENTAIRE

CHEF D'ÉQUIPE DE SECURITE INCENDIE

MC SSIAP 2

OBJECTIFS

Ce module vise à donner aux candidats aux emplois au sein des services de sécurité incendie des ERP et des IGH, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires

DUREE DE LA FORMATION

28 heures.

PRE-REQUIS

Pour se présenter à la formation, le stagiaire doit remplir la condition suivante :

- Être ou avoir été, pendant **un an**, au minimum **sous-officier** des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale
- Être titulaire de la spécialité **PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention**, délivré par le ministère de l'intérieur.

CERTIFICATEUR

Ministère de l'intérieur.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum.

LIEU

ECSG CRETEIL : 3 Allée des Rochers 94000 CRETEIL

ECSG REIMS : 4 av du G. Bonaparte 51100 Reims.

PROGRAMME

Manipulation des systèmes de sécurité incendie

Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

Chef du poste central de sécurité en situation de crise

Connaître les procédures et les consignes

Gérer les intervenants

Prendre les décisions adaptées

Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

ANIMATION DE LA FORMATION

Formateurs expérimentés, titulaires du titre d'expert en sécurité incendie et gestion de crise, du diplôme SSIAP 3 et d'une compétence en pédagogie.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéo projecteur + PC + film.

Un PC de sécurité équipé : Téléphones en fonctionnement, ligne directe, SSI de catégorie A, IFEA à gaz.

Maquettes pédagogiques de simulation : manœuvres de réarmement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le parcours pédagogique se déroule en présentiel (présence physique du formateur auprès de ces stagiaires)

MÉTHODES MOBILISÉES

La méthode expositive, transmissive ou magistrale (Le formateur s'appuie sur une présentation orale ou un support écrit afin d'expliquer ou démontrer des concepts d'apprentissage) ;

La méthode démonstrative (le formateur présente une opération ou une procédure et montre chacune des étapes de réalisation aux apprenants en précisant quoi faire et comment le faire ;

FORMATION MODULE COMPLÉMENTAIRE

CHEF D'ÉQUIPE DE SECURITE INCENDIE

MC SSIAP 2

La méthode interrogative ou maïeutique (Dans une session de formation, la méthode interrogative

pédagogique et d'amener l'apprenant à acquérir des connaissances en se trompant et en tâtonnant)

;

La méthode expérientielle (Cette dernière méthode pédagogique repose sur le fait qu'un stagiaire ne peut acquérir des connaissances que s'il agit et se trompe. Il s'agit donc bien d'un apprentissage en conditions réelles.

La méthode active ou dite « de découverte » (Le rôle du formateur va être de créer un scénario des liens entre différents éléments, à leur donner le sens qu'il souhaite, à formuler ses pensées) ;

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuves : écrite (QCM 30 questions) et pratique (rondes avec anomalies et sinistres).

L'examen se déroule devant un jury présidé par un officier de la BSPP ou SDIS.

DÉLAIS D'ACCÈS

20 jours.

CONTACT D'INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

M. Reda LAMHAOUAR

La certification professionnelle SSIAP 1 Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personne, Code RS 1399, certifiée par le Ministère de l'Intérieur, vous permet d'accéder au métier d'agent de service de Sécurité Incendie au sein des ERP et des IGH. Cette formation est conforme aux

se traduit par un questionnement approprié du

formateur qui va amener l'apprenant à construire lui-même ses propres connaissances en établissant
ECSG Grand Est : TRABELSI Yassir 01 81 23 70 34

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'incapacité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations contacter nos référents **handicap** :

Monsieur Reda LAMHAOUAR

NOTA

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction. Ou ;
une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des Établissements Recevant du public et des Immeubles de Grande Hauteur.